Nos forfaits pour la saison 2019/2020

**Licence obligatoire :** 25€ pour les – de 18 ans 36€ pour les + de 18 ans

**Essais découverte club (sans licence)**

2 essais Baby et poussins : 45€   2 essais G1 à 7 : 55 €

(Validité 3 semaines à dater de la première séance)

 \*\*\* \*\*\* \*\*\*

**Les forfaits ci après sont constitués de deux prestations : un droit d’accès taxé à 5.5% et d’un enseignement taxé à 20%**

**Forfait TRIMESTRIEL découverte baby club (2 à 4 ans)**

Forfait du 18 septembre 2019 au 21 décembre 2019 : 190€ + licence 25€

Possibilité de renouveler le forfait au printemps (du 25 mars 2020 au 27 juin 2020) : 190€

**Forfait ANNUEL club 1H/SEMAINE (hors vacances scolaires)**

Poussins : 545€ + licence 25€

Forfait du 18 septembre 2019 au 27 juin 2020 avec **interruption entre le 06 janvier 2019 et le 22 mars 2020.**

Galops 1 à 3 : 815€ + licence 25€

Forfait du 02 septembre 2019 au 27 juin 2020

Les séances supplémentaires sur la saison 2019/2020 seront facturées 8 € pour l’enseignement avec un droit d’accès à 15 € soit un total de 23€

Galops 4 à 7 + adultes : 885€ + licence 25€ ou 36€

Forfait du 02 septembre 2019 au 27 juin 2020

Les séances supplémentaires sur la saison 2019/2020 seront facturées 8 € pour l’enseignement avec un droit d’accès à 15 € soit un total de 23€.

**Forfait ANNUEL club 2H/SEMAINE (hors vacances scolaires)**

Galops 1 à 7 + adultes : 1530€ + licence 25€ ou 36€

Forfait pour 70 séances effectuées du 02 septembre 2019 au 27 juin 2020

Les séances supplémentaires sur la saison 2019/2020 seront facturées 8 € pour l’enseignement avec un droit d’accès à 15 € soit un total de 23€.

**Forfait 10 leçons club**

G 1 à 7 + adultes : 350€ (tarif comprenant droit d’accès aux installations 221€ et enseignement 129€)

Validité saison 2019/2020

Les droits d’accès et enseignements sont **nominatifs et non remboursables** (les tarifs sont affichés dans la salle de club)

Le règlement peut s’effectuer en plusieurs fois. Tout doit être réglé au 31 décembre 2019

Chaque formule est constituée de prestations dissociables (un droit d’accès et un enseignement).

**ABSENCE ET RATTRAPAGE**

En cas d’absence, **prévenue au minimum 24h à l’avance**, possibilité de rattrapage **uniquement** dans les 15 jours et en fonction des places disponibles.